

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

**MARDI 16 OCTOBRE 2012 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELMI, adjointes,

Mme SERRA, conseillère municipale,

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme SERRA, conseillère municipale,

Mme GONTIER, directeur général adjoint des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,

Capitaine ROLANDO, commandant la brigade de Gendarmerie,

M. BEAUREPERE, directeur de l'agence méditerranée SITA Nice,

M. BRUNET, responsable local de la société SITA,

Mme PERRON, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Avant d'examiner l'ordre du jour, une explication est apportée au sujet du changement de salle pour cette réunion de quartier. Si jusqu'à présent cette rencontre se tenait dans le gymnase du Moulin Blanc, cela n'est plus possible. En effet, depuis cette année, une section basket (enfants et adultes) a été recréée et bénéficie donc dorénavant du seul créneau disponible au niveau du planning de la salle des sports, à savoir le mardi soir.

M. GIRAUD ouvre ensuite la séance et rappelle qu'il s'agit de la dixième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

PROJETS de LOGEMENTS

Trois sites sont concernés par la réalisation de logements. Un point des chantiers est présenté.

Le Couvent

Les parois moulées sont terminées depuis le 21 septembre et les silos et grues seront évacués dans les prochains jours.

Les étapes suivantes vont à présent s'enchaîner :

- mise en place des pré fondés (tubes de 15 m) sur lesquels reposent les dalles de transfert,
- puits de forage d'ici deux à trois semaines (à partir de 5 m de profondeur) : eau traitée puis rejetée dans le pluvial,
- démarrage de la construction des dalles de transfert (buton) début novembre,
- terrassement et évacuation des gravats jusqu'en mars 2013.

Les Lices

Les travaux sur la dalle sont en cours avec le démarrage du gros œuvre pour le bâtiment A.

La fin du gros œuvre est prévue pour mars 2013.

L'ancien Hôpital

Un nouveau permis de construire sera déposé dans le courant du mois de novembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3^{ème} trimestre 2013.

Le programme global regroupera :

- 268 logements dont 92 en accession et 176 en location pour actifs,
- 2000 m² de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch).

Il est rappelé que les loyers concernant les logements locatifs seront encadrés :

- les logements "intermédiaires" seront plafonnés à 11 € / m²,
- les logements "sociaux" entre 5 et 10 € / m².

Le calendrier de livraison est prévu comme suit :

- les Lices : février 2014,
- le Couvent : décembre 2014,
- l'ancien Hôpital : fin 2015.

Le plan de circulation des camions sera le suivant :

- les véhicules sortant de la Ville emprunteront la route de Sainte-Anne puis la route des Plages,
- les véhicules revenant au chantier passeront par la route des Carles.

POLE ENFANCE

Le Pôle enfance, dont les travaux ont débuté, regroupera dans un même lieu :

- une crèche multi-accueil de 60 places + 10 supplémentaires en été (955 m²)
- une crèche familiale de 15 places (122 m²)
- un jardin d'enfants
- un centre de loisirs « maternels »
- un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans (798 m² au total)
- une cuisine scolaire centralisée (448 m²)
- des locaux communs + les affaires scolaires (169 m²)
- un guichet unique permettant d'accomplir les formalités de façon plus rationnelle
- une zone de dépose-minute.

La fin des travaux est prévue pour le 3^e trimestre 2013, pour une ouverture en janvier 2014.

Le coût de ce projet s'élève à 6 200 000 €.

Le projet intégrera un parking souterrain réservé aux personnels.

Il est rappelé à cette occasion qu'un parking souterrain de 100 places sera remis à la Ville par la société KAUFMAN & BROAD à l'occasion de la construction des logements sur le site de l'ancien hôpital. Le parking public actuellement en surface sera donc maintenu.

CHAPELLE du COUVENT

La première tranche des travaux est à présent achevée (1.000.000 €). Les enduits ont été repris à la charge de la société.

La deuxième tranche, devant se dérouler sur une période d'un an environ et d'un montant approximatif de 925.000 € HT, concernera l'aménagement intérieur de l'édifice :

- chaufferie au-dessus de la sacristie et système de chauffage adapté à l'établissement,
- réfection du revêtement de sol en terre cuite,
- réfection des enduits de voûtes,
- reprise des pieds de murs,
- rebouchage des fissures intérieures,
- restauration de la tribune en bois,
- divers travaux de menuiserie,
- restauration des décors peints,
- restauration du tableau situé au-dessus du maître autel,
- déplacement de l'autel de la Vierge,
- mise aux normes de l'installation électrique,
- installation d'éclairages intérieurs de mise en valeur architecturale,
- assainissement des murs périphériques contre les remontées humides.

Il est rappelé que la maison de retraite "Les Platanes", mitoyenne de cet édifice, était également menacée par le mauvais état de la chapelle. Elle risquait de rencontrer des problèmes de sécurité très sérieux.

AVENUE PELLETIER

Depuis quelques mois, des travaux sont réalisés par E.R.D.F. sur différentes voies de la Commune afin de renforcer et de sécuriser la desserte haute tension. Ces aménagements passent par l'avenue Pelletier qui est une des voies les plus complexes à fermer à la circulation. Un phasage des travaux sera mis en œuvre afin de permettre l'accès des riverains.

La Ville a donc décidé de se joindre à E.R.D.F. sur ce chantier d'enfouissement des lignes et mettre ainsi en sécurité cette rue en supprimant les poteaux béton qui gênent la circulation et sont très dangereux.

L'intervention est programmée du 2 janvier au 28 février 2013.

Monsieur HAUTEFEUILLE précise qu'il s'agit d'enfouir les lignes principales jusqu'en limite de propriétés. Ensuite, les propriétaires assureront à leurs frais, s'ils le souhaitent, l'enfouissement des lignes à l'intérieur de leur terrain.

NAVETTE URBAINE

Cet été, un certain nombre de dysfonctionnements sont intervenus sur les deux véhicules assurant la desserte urbaine.

Afin de maintenir le service aux administrés, un véhicule léger a été mis à disposition des usagers résidant notamment montée des Meuniers.

Quant à l'arrêt de la navette place des Lices, il a une nouvelle fois été déplacé pour revenir à son point d'origine, devant le commerce "SPAR".

SIGNALETIQUE

La mise en place d'une nouvelle signalétique est en cours sur le territoire communal.

Cette mise à jour permettra, à terme, de clarifier la lecture des panneaux et d'uniformiser les affichages.

De plus, depuis ce jour, une entreprise installe la nouvelle signalisation hôtelière.

COMPACTEURS SOLAIRES

Des compacteurs solaires ont été installés en Ville, à titre expérimental, durant la saison estivale. Ces équipements ont été prêtés gracieusement à la Ville par la société PLASTIC OMNIUM.

Ces compacteurs permettent le stockage de 5 x 120 litres de contenance par appareil.

L'expérience semble concluante. Seule l'ouverture de la trappe d'accès doit être améliorée.

SANISSETTES

Des nouveaux équipements ont été installés à différents endroits de la Commune (port du Pilon, place du XVe Corps, gare routière, parking du Port, Portalet) pour un montant de 122.000 €. La société DECAUX est en charge de l'entretien et de la maintenance de ces sanisettes.

Durant la période estivale, outre une fréquentation particulièrement soutenue de ces équipements (plus de 500 usagers par jour), de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés, notamment au niveau des monnayeurs. De ce fait, ces équipements sophistiqués ont été mis hors service.

Suite de ce constat, une rencontre a été organisée entre les services municipaux et la société prestataire.

Le paramétrage des monnayeurs est à présent au point et aujourd'hui, tout semble dans l'ordre même si le fonctionnement de ces équipements est toujours en phase d'observation afin de peaufiner les réglages. Dorénavant, les agents en charge de la maintenance interviendront deux fois par jour.

Il est précisé que la Ville ne commencera à payer la location de ces appareils sanitaires qu'à partir du moment où ils seront réceptionnés officiellement et en parfait état de marche.

TERRAIN MUNICIPAL SOUILLE

Il est regretté par la Ville un manque de civisme au niveau d'un terrain municipal situé dans le périmètre du complexe sportif du Moulin Blanc. En effet, malgré la signalisation en place, certains particuliers, notamment des riverains, n'hésitent pas à utiliser ce site pour y promener leurs chiens et souiller les lieux.

Il est rappelé que ce terrain est fréquenté par les enfants dans le cadre de leurs activités sportives.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Tous les travaux nécessaires au réaménagement intérieur du logement sont à présent terminés. Monsieur le Curé doit maintenant choisir le gardien du site.

En effet, si le bâtiment appartient à la Ville, l'affectataire, depuis la loi de 1904 séparant les pouvoirs de l'église et de l'état, doit être désigné par le responsable du culte.

Il est rappelé la nécessité de ce poste en raison de nombreux actes de vandalisme dans le secteur.

LA PAROLE AUX ADMINISTRES

Stationnement aux abords de la Chapelle de Sainte-Anne

Malgré la signalisation en place et le signalement à la Police Municipale, de nombreux camping-cars stationnent sur le parking de la chapelle du Moulin Blanc et laissent des détritrus sur place.

Taille de la végétation

Compte-tenu de la configuration très étroite du chemin des Bastidettes, il est nécessaire de veiller à la taille régulière de la végétation, cette dernière empêchant une bonne visibilité. Un point critique se situe notamment au droit de la propriété HERNANDEZ.

Une nouvelle campagne d'information auprès des propriétaires sera lancée prochainement. Il est rappelé que des rappels sont systématiquement adressés aux propriétaires ne respectant pas cette obligation.

Vieux Chemin de Sainte-Anne

Les riverains du secteur rappellent la dangerosité de l'étranglement de cette voie au niveau de son carrefour avec la route de Sainte-Anne.

Il est constaté la dangerosité de ce chemin sur pratiquement toute sa longueur. Plusieurs "emplacements réservés" figurent d'ailleurs au Plan Local d'Urbanisme permettant, à terme, son élargissement à certains endroits. En attendant, le revêtement de la chaussée a été repris en différents points mais le problème de l'étranglement reste à traiter.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'élargissement des voies inclus dans le Plan Local d'Urbanisme n'est absolument pas nouveau. Il a été repris ce qui était prévu dans les deux Plans d'Occupation des Sols précédents, notamment celui de 1987. Les administrés n'ont aucune raison de s'alarmer.

Toutefois, des rumeurs circulent. Or, il s'agit seulement de procéder à des réajustements qui n'ont pas été réalisés ni par le passé, ni pour l'instant. A part une ou deux exceptions, tous les élargissements prévus sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Il en va de même pour certains "emplacements réservés" dont l'aménagement dépendra du Conseil Général.

Circulation des camions

Des précisions sont demandées concernant le circuit qui sera emprunté par les camions dans le cadre de l'évacuation des gravats des chantiers de logements.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler que les chantiers de logements ne se dérouleront pas en même temps. Le seul programme qui générera des évacuations est celui dit du "Couvent" puisqu'il intègre la réalisation de cinq niveaux de parkings souterrains. Quant au chantier programmé sur le site de l'ancien Hôpital, il sera décalé d'environ un an par rapport aux autres.

De plus, la quantité de gravats à évacuer est très loin du volume retiré lors du chantier de mise aux normes de la station d'épuration.

Le circuit sera le suivant, les camions sortiront de la Ville en empruntant la route de Sainte-Anne puis la route des Plages. Pour revenir sur le chantier, ils passeront par la route des Carles.

Circulation route de Sainte-Anne

Les riverains sont inquiets par la vitesse excessive de certains automobilistes sur cette voie et sollicitent la mise en place de dispositifs permettant de les ralentir.

La pose de ralentisseurs sur cette route n'est pas réalisable compte-tenu de la configuration de la voie et de sa pente. Toutefois, la pose de panneaux "flashes" peut être envisagée.

Carrefour chemin des Bastidettes / route des Plages

Ce carrefour manque d'éclairage. De ce fait, l'intersection n'est pas signalée. Les riverains demandent la mise en place de dispositifs permettant d'assurer la sécurité du site et sa visibilité.

Le secteur ne bénéficie pas de réseau d'éclairage public. Toutefois, la pose d'un lampadaire solaire et de signaux réfléchissants sera étudiée.

Ralentisseurs

Des précisions sont demandées concernant les normes appliquées en matière de réalisation de ralentisseurs sur le territoire communal. En effet, certains de ces dispositifs semblent plus difficiles à franchir que d'autres, par exemple route des Salins et avenue Foch. De plus, leur nombre est considérable et leur présence gêne les administrés. La mise en place de feux qui se déclenchent en fonction de la vitesse de l'automobiliste est proposée.

Monsieur HAUTEFEUILLE rappelle que la plupart de ces ralentisseurs ont été installés à la demande des riverains de certains sites particulièrement accidentogènes.

Monsieur le Maire précise que ces dispositifs donnent satisfaction à 80 ou 90 % d'usagers pour 10 % à 20 % de mécontents. Leur réalisation répond à de véritables sollicitations.

Monsieur GIRAUD précise que ces réalisations représentent la moins mauvaise solution. Il faut reconnaître que ces dispositifs remplissent leur rôle en obligeant les automobilistes à ralentir. Quant à la solution des feux, elle sera étudiée.

Montée du Moulin Blanc

Obstacles

Deux blocs de pierre sont installés à l'intersection de la montée du Moulin Blanc et de la Traverse des Meuniers. Il était convenu qu'une fois les chantiers du secteur achevés, ces obstacles seraient remplacés par quatre blocs plus petits mais plus rapprochés, permettant ainsi d'empêcher le passage des deux roues. Les riverains sollicitent cette intervention.

Le nécessaire sera fait.

Stationnement

Le trottoir de l'avenue Foch, jusqu'aux abords du collège, est très régulièrement occupé par des véhicules en stationnement ce qui oblige les piétons à circuler sur la chaussée. La pose d'allumettes sur l'ensemble de la voie est demandée une nouvelle fois afin d'assurer la sécurité.

L'installation de ces dispositifs sera programmée. Mais, dans quelques temps, les riverains constateront que les contrevenants n'hésiteront pas à stationner devant ces entraves. L'incivisme de certaines personnes reste ingérable.

***Monsieur le Maire** tient à intervenir pour rassurer les riverains sur l'intérêt que les élus portent à leurs doléances. Dans la mesure du possible, des dispositions sont prises pour donner satisfaction. Toutefois, il n'y a pas de solution "miracle". Tant que la Commune ne disposera pas de parkings de délestage, les problèmes de stationnement continueront.*

A l'occasion de gros évènements (les Voiles, la braderie, ...) il est vrai que la Police municipale pourrait verbaliser le véhicules en stationnement sur les trottoirs avec des mises en fourrière mais cela déclencherait un tollé au niveau des commerçants.

Véhicule incendié

Depuis l'incendie de cette voiture, des débris sont toujours présents sur la chaussée et peuvent occasionner des blessures.

***Monsieur le Maire** insiste sur la nécessité de ne pas attendre les réunions de quartiers pour signaler ce type de problème. Des numéros verts ont été créés, ils doivent être utilisés.*

Gymnase du Moulin Blanc

A l'occasion d'une visite de cet équipement sportif par des spectateurs, il a été constaté le mauvais état de certains matériels de la salle (éclairage du tableau des scores, manque d'eau chaude) et le manque d'entretien des vestiaires et des espaces.

Une visite sur place sera organisée pour vérification. Quant au problème d'eau chaude, une intervention a été réalisée. Concernant l'entretien, il est assuré par des agents du service municipal des sports. Il est évident que ce gymnase n'est pas récent et que certains équipements "vieillissent".

Abords du collège

Circulation

Le retrait du ralentisseur installé à proximité du collège est une nouvelle fois regretté.

***M. GIRAUD** rappelle que cet équipement a été retiré à la demande des riverains qui subissaient d'importantes nuisances sonores. La signalisation sécuritaire aux abords de cet établissement a été renforcée par la mise en place de panneaux clignotants, de limitation de vitesse et des contrôles fréquents sont réalisés. L'installation de radars avait également été demandée officiellement auprès des services préfectoraux mais cette solution n'a pas été autorisée. Si les automobilistes ne respectent pas les consignes, il en va de leur responsabilité.*

Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en place une caméra verbalisatrice automatique mais les principaux contrevenants sont des tropéziens et la réaction de ces derniers ne se fera pas attendre.

Concernant l'interdiction de tourner à gauche au niveau du carrefour du collège / montée du Moulin Blanc, elle n'est toujours pas respectée. La présence d'un agent de police paraît nécessaire. Sinon, pourquoi ne pas envisager de retirer cette interdiction.

Des opérations de préventions et de contrôles sont réalisées régulièrement dans le secteur. Les principaux contrevenants sont des résidents de la résidence du Moulin Blanc ou des parents d'élèves. Lorsque ces derniers font l'objet de verbalisation, ils sont particulièrement véhéments.

Monsieur le Maire propose que les services étudient différentes solutions.

M. BEY rappelle que divers aménagements ont déjà été installés sur le site puis retirés car ils occasionnaient des problèmes de manœuvres pour les véhicules, notamment pour les cars. De plus, malgré ces réalisations, les contrevenants continuaient à emprunter le "tourne à gauche" totalement interdit.

Passage protégé

Le passage protégé existant au bas de la montée du Moulin Blanc et permettant aux collégiens de rejoindre leur établissement à partir du trottoir de l'avenue Foch manque de signalisation et de sécurité.

La pose de barrières sera envisagée.

Signalisation routière

Il est regretté le manque de coordination, à certains endroits de la commune, concernant la limitation de vitesse. En effet, sur l'avenue Foch, à quelques mètres de distance, se trouvent deux panneaux de 30 et 50 km/h. Leur justification n'est pas claire.

Avenue Paul Signac

Une partie du revêtement de cette voie a été réhabilitée par un privé. Depuis de nombreux mois, des opérations ponctuelles de rebouchage des trous dans la chaussée sont réalisées. Des informations concernant la remise en état de cette voie sont demandées.

Différents travaux ont été réalisés sur cette voie, notamment au niveau des réseaux souterrains. La réhabilitation totale est programmée du bas du chemin de la Citadelle jusqu'à l'avenue Foch.

Cambriolages

Les riverains signalent une certaine augmentation des cambriolages, notamment dans certains quartiers de la commune épargnés jusqu'à présent. L'installation de caméras est proposée.

Monsieur le Maire informe les participants que lors de la récente réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), qui s'est tenue en Mairie le 12 octobre en présence des représentants de l'Etat, des forces de l'ordre et des élus, des statistiques ont été présentées à ce sujet. Il apparaît qu'il n'y a pas de recrudescence de vols sur le territoire communal. A titre d'exemple, durant la période du 1^{er} janvier au 15 juillet 2012, il n'y a pas eu de vol dans les "Parcs de Saint-Tropez".

En revanche, certains quartiers ont été plus impactés que d'autres, notamment la Vieille Ville. Les élus et les services de police sont conscients qu'il est extrêmement important d'assurer la sécurité des biens et des personnes. L'année prochaine, une réorganisation de la Police Municipale sera opérée, notamment au niveau de la brigade de nuit.

Le Capitaine ROLANDO intervient à son tour pour constater ce phénomène. Parfois, seulement deux individus opèrent dans un quartier pendant quelques jours puis changent de secteur.

Il profite de cette occasion pour présenter l'opération "Participation citoyenne – voisins vigilants" qu'il souhaite mettre en place à SAINT-TROPEZ. Cette démarche permet aux riverains de s'auto-protéger en relation étroite avec la Gendarmerie. Ce dispositif nécessite la désignation de référents.

Il est proposé d'utiliser les panneaux d'information électroniques de la Ville pour sensibiliser les administrés en période sensible.

Ce moyen de communication a déjà été utilisé à cette fin, notamment lors de la présence de pickpockets.

* * *

La séance est levée à 20 heures .

Le Président du Quartier,

Georges GIRAUD

